

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le mot : « doit » et, après le mot : « et », sont insérés les mots : « a le droit »

les mots :

« les mots : « a la possibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.